

Maison de Quartier de Saint-Claude - Restructuration de locaux et aménagement de salles polyvalentes - Adoption du projet et demandes de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les locaux sis 5, rue Jean Wyrsh à Besançon sont occupés depuis de nombreuses années par le Comité de Quartier de Saint-Claude ainsi que par les locataires d'appartements.

Une première tranche de travaux a déjà été réalisée en 1982, pour le compte du Comité de Quartier à la suite du départ de certains locataires.

Tous les logements étant libres maintenant, la Ville de Besançon souhaite restructurer l'ensemble du bâtiment pour l'affecter en totalité au Comité de Quartier.

Ce projet concerne les quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée, étage 1 et étage 2) pour une surface à aménager de l'ordre de 380 m².

De ce fait, des locaux plus fonctionnels, à caractère polyvalent seraient mis à la disposition du Comité de Quartier de Saint-Claude pour faciliter l'accueil et le déroulement d'activités.

Le coût de cette opération est estimé à 2 130 000 F TTC valeur juin 1992.

Le phasage des travaux pourrait être le suivant :

1^{ère} tranche

Modification charpente + couverture, démolition, cloisonnement du comble Est	210 000 F
------------------------------------------------------------------------------	-----------

2^{ème} tranche

a) Démolition des planchers et cloisonnements intérieurs, mise en place de nouveaux planchers Est	500 000 F
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

b) Aménagement du rez-de-chaussée Est	520 000 F
---------------------------------------	-----------

3^{ème} tranche

Aménagement du premier étage (y compris escalier d'accès au 2 ^{ème} étage) Est	250 000 F
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------

4^{ème} tranche

Aménagement du deuxième étage Est	250 000 F
-----------------------------------	-----------

5^{ème} tranche

Aménagement d'une salle au sous-sol Est	120 000 F
-----------------------------------------	-----------

6^{ème} tranche

Ravalement des façades Est	200 000 F
----------------------------	-----------

7^{ème} tranche

Réfection du réseau d'assainissement - Aménagement des abords Est	80 000 F
-------------------------------------------------------------------	----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à signer le ou (les) marché(s) à intervenir après appels d'offres, ainsi que le ou (les) ordre(s) de service de travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s),

- solliciter l'aide financière du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budget de l'exercice courant et suivants au chapitre 903.92/232.950006.33000,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations départementales et de la Caisse d'Allocations Familiales à réception des décisions attributives de subventions :

. en recettes, au chapitre 903.91/1053 et 1059 - 90006 - 33000

. et en dépenses au chapitre 903.91/232 - 90006 - 33000.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : 7 tranches, cela veut dire 7 ans ?

M. FOUSSERET : Non, ce ne sont pas des tranches annuelles mais des tranches fonctionnelles. On pourra aller plus vite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et les participations du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales ?

M. FOUSSERET : Il faut les solliciter.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, mais cela peut se faire ?

M. FOUSSERET : Tout à fait, l'aide financière du Département, je pense que mes collègues ici qui sont aussi avec moi dans la commission qui décide de ces aides, seront unanimes pour que...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Une commission ne décide pas, elle propose !

M. FOUSSERET : ...que nous proposons à l'assemblée une aide au Comité de Quartier de Saint-Claude.

Mme BULTOT : Je souhaitais savoir si, dans le cadre de ce projet de Maison de Quartier de Saint-Claude, la totalité des 7 tranches sera financée sur le budget 1993. Tu me réponds que ça ne sera pas le cas, mais est-ce que tu peux nous indiquer actuellement quel est l'échéancier prévu pour chaque tranche ? Parce que la politique de transparence nécessite que toutes les cartes soient mises sur la table et en cette période électorale, je ne voudrais pas que les espérances des gens du quartier soient abusées. C'est la raison pour laquelle un calendrier est indispensable pour connaître sur quels budgets ces travaux pourront être raisonnablement réalisés.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Qui a dit que nous étions en période électorale ?

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je me réjouis qu'on commence à apporter une solution à ce projet qui était souhaité dans le quartier de Saint-Claude. Il ne faut pas qu'il n'y ait là qu'un effet d'annonce, il faudra passer au stade de la réalisation. C'est vrai que c'est une opération assez lourde, mais je me réjouis que nous la commençons maintenant.

M. MEUNIER : Je m'en réjouis aussi mais je voulais simplement faire une petite observation : est-ce que nous avons pensé au problème des locaux du PSB éventuellement ? Est-ce que ce n'est pas une chose possible compte tenu des problèmes rencontrés actuellement par ce club ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On pense souvent à l'avenir des locaux du PSB mais il est indispensable que le Comité de Quartier ait des locaux à sa disposition. En ce qui concerne les locaux du PSB, ils resteront quand même des locaux à usage sportif bien entendu. Peut-être pas tous, mais ce sera à voir le moment venu. En tout cas, c'est pour l'instant complètement différent de ce souci que nous avons de redonner au Comité de Quartier de Saint-Claude des locaux qui soient conséquents.

M. FOUSSERET : Je vais rassurer Martine BULTOT. Ce projet n'est absolument pas lié aux échéances électorales puisque Jean-Claude CHOMETTE qui est un membre assidu du Comité de Quartier le sait bien, cela fait déjà plusieurs années que nous réfléchissons là-dessus et il y a plus d'un an que nous avons envisagé ces travaux. Le Comité de Quartier s'est réuni, a mis au point un programme que l'on financera. La première tranche de travaux sera réalisée en 1993 puisqu'il y a des crédits inscrits, environ 200 000 F et concernera la modification de la charpente, la couverture et la démolition.

Je crois que la Ville de Besançon a, depuis de longues années, une politique constante en matière de locaux de Comité de Quartier. Il y a quelque temps nous avons participé à l'agrandissement du Comité de Quartier de Bregille. M. GRAPPIN qui sourit s'en souvient certainement, donc je crois qu'après Bregille c'est Saint-Claude et il n'y a pas de souci à se faire, cela se fera. La Municipalité n'est pas coutumière des effets d'annonce. Nous travaillons, nous faisons du sérieux, nous annonçons que les travaux démarreront en 1993 et continueront mais je ne veux pas m'engager sur les budgets à venir ; on sait bien que cela ne se fera pas en 7 tranches mais pas non plus en 1 ou 2 tranches. Cela dépendra aussi des financements extérieurs que nous pourrons obtenir et c'est pour cela que je crois que le financement de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département permettront d'accélérer ces travaux pour le plus grand bonheur des habitants de Saint-Claude.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.